

*Ajournement*

L'article 1904 de l'Accord de libre-échange prévoit que l'une ou l'autre des parties peut demander qu'un groupe spécial binational examine toute décision finale en matière de droits antidumping ou compensateurs.

Nous avons exercé nos droits en vertu de l'accord et nous avons établi des groupes spéciaux prévus au chapitre 19 pour examiner les décisions finales rendues par les autorités américaines. Le 29 septembre 1992, la U.S. Lumber Industry Coalition, comme le député le sait peut-être, a présenté une requête en vue de dissoudre le groupe spécial établi conformément à l'article 19 de l'Accord pour examiner la décision finale du département du Commerce, en prétextant que c'était hors de sa compétence.

L'appel du Canada peut sans contredit être entendu par le groupe spécial. L'article 2009 de l'accord n'empêche pas l'examen de cette décision par un groupe spécial. Le Canada et les États-Unis ont tous deux déposé des mémoires devant le groupe spécial affirmant catégoriquement que cet appel relève exclusivement du groupe spécial. Nous avons confiance dans le mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange, mécanisme qui nous a si bien servis devant le tribunal ainsi que dans l'affaire récente concernant les exportations de porcs vivants.

Le règlement de cette affaire est une priorité de notre gouvernement, et nous sommes déterminés à exercer tous nos droits en vertu de l'Accord de libre-échange et du GATT pour défendre nos intérêts commerciaux.

Je veux rappeler au député que le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie restent déterminés à lutter ensemble jusqu'au bout pour avoir gain de cause et je le remercie de l'intérêt qu'il porte à cette question.

## LA MINE DE CHARBON WESTRAY

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, le 21 mai j'ai posé des questions au sujet du désastre survenu à la mine Westray, et j'ai fait de même le jour suivant parce que beaucoup de questions demeuraient sans réponse. Six mois plus tard, ces questions sont toujours sans réponse.

Je suis un des députés de notre parti, notamment avec mon collègue et ami de Cap-Breton—Richmond—Est, qui sont déterminés à aller au fond de cette tragique affaire, comme d'ailleurs les familles des 26 hommes qui ont perdu la vie.

La décision rendue la semaine dernière par la juge Glube de la Nouvelle-Écosse, décision qui est certainement juste et qui se fonde sur la loi, ne laisse guère le choix au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, il y a un gouvernement qui a certaines options, en fait les mêmes qu'il a depuis six mois mais dont il a refusé

de se prévaloir. Je parle évidemment du gouvernement d'en face.

• (1820)

Le moment est venu pour ce gouvernement de passer aux actes et d'ordonner la tenue d'une enquête fédérale. Il n'y a rien dans la décision de la juge Glube qui empêche le gouvernement de prendre cette initiative et de tenir sa propre enquête.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, et en particulier mon collègue de Cap-Breton—Richmond—Est, demandons aujourd'hui au gouvernement de créer une commission d'enquête publique ou de confier un mandat pertinent à un comité permanent, un peu comme dans le cas de l'affaire Al-Mashat l'an dernier.

Cette enquête doit se tenir sans délai pour plusieurs bonnes raisons, notamment parce qu'un dangereux précédent a été créé dans cette affaire lorsque les intérêts de partis politiques ont clairement eu préséance sur l'opinion donnée par des fonctionnaires fédéraux quant à la sécurité et à la rentabilité de ce projet. Ces fonctionnaires devraient avoir l'occasion de témoigner sans craindre de représailles.

Deuxièmement, comme le premier ministre a été impliqué dans cette affaire, il devrait être convoqué en tant que témoin. Selon un cadre supérieur de Curragh Resources, Marvin Pelley, il ne fait aucun doute que le premier ministre est impliqué, puisqu'il aurait facilité les choses. Le député de Central Nova et ministre des Travaux publics ainsi que le premier ministre de la province, M. Cameron, sont unanimes. Ce dernier a même déclaré dans une entrevue au journal *The Chronicle Herald* de Halifax que, sans l'aide du premier ministre, le projet aurait coulé. Je vous cite textuellement les paroles de ces hommes.

Troisièmement, le député lui-même, le ministre des Travaux publics, est impliqué dans cette affaire. Il a fait taire les bureaucrates fédéraux qui s'opposaient au projet. Son intervention est bien documentée et devrait être examinée par une commission d'enquête ou un comité permanent.

Quatrièmement, un comité du Cabinet a abordé la question en 1988. Que lui ont dit les bureaucrates fédéraux? Lui ont-ils recommandé d'aller de l'avant? Quels conseils ont-ils offerts? Convoquons ces gens, déposons les documents auprès d'une commission d'enquête créée dans les règles et faisons la lumière sur cet incident une fois pour toutes.

Enfin, chose bizarre, Clifford Frame a toujours réussi à obtenir de l'aide financière du gouvernement pour ses projets miniers, même s'il ne connaît pas grand-chose à l'exploitation minière.